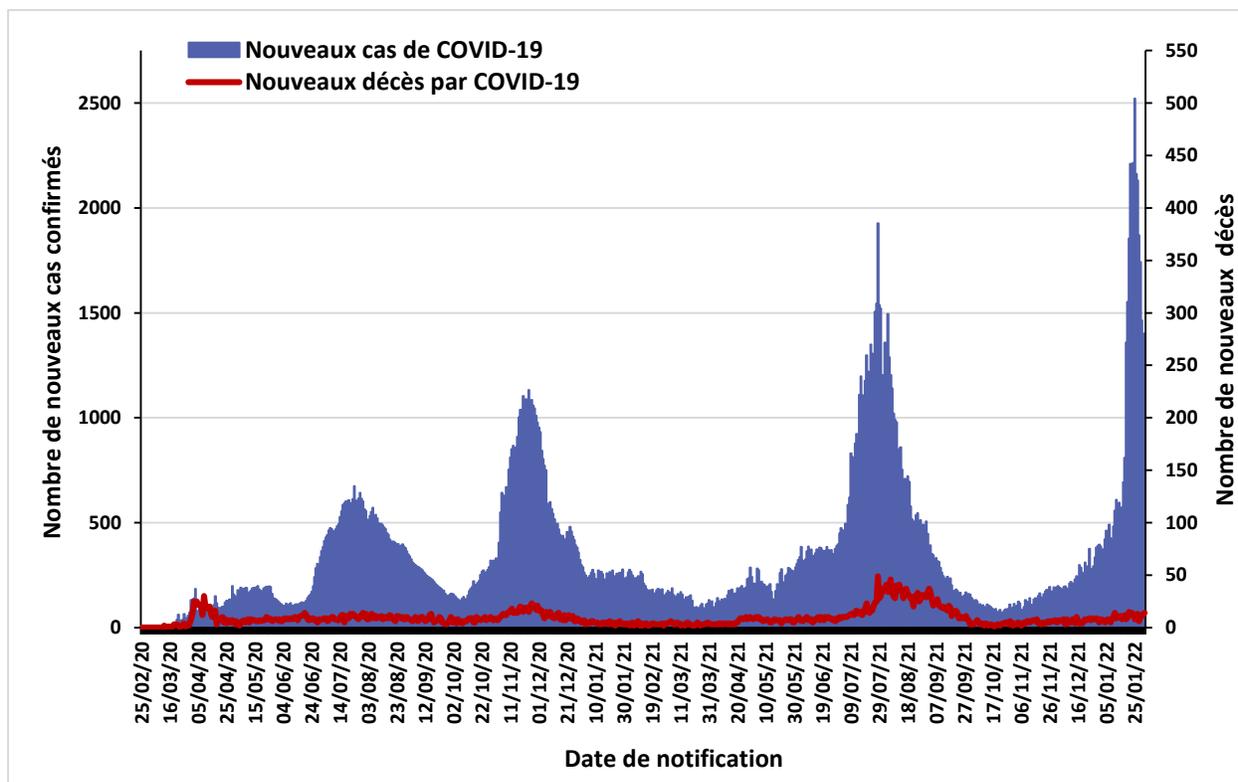


RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 673
 Date du rapport : 2 février 2022
 Date des Données : 1 février 2022



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 01 février 2022 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

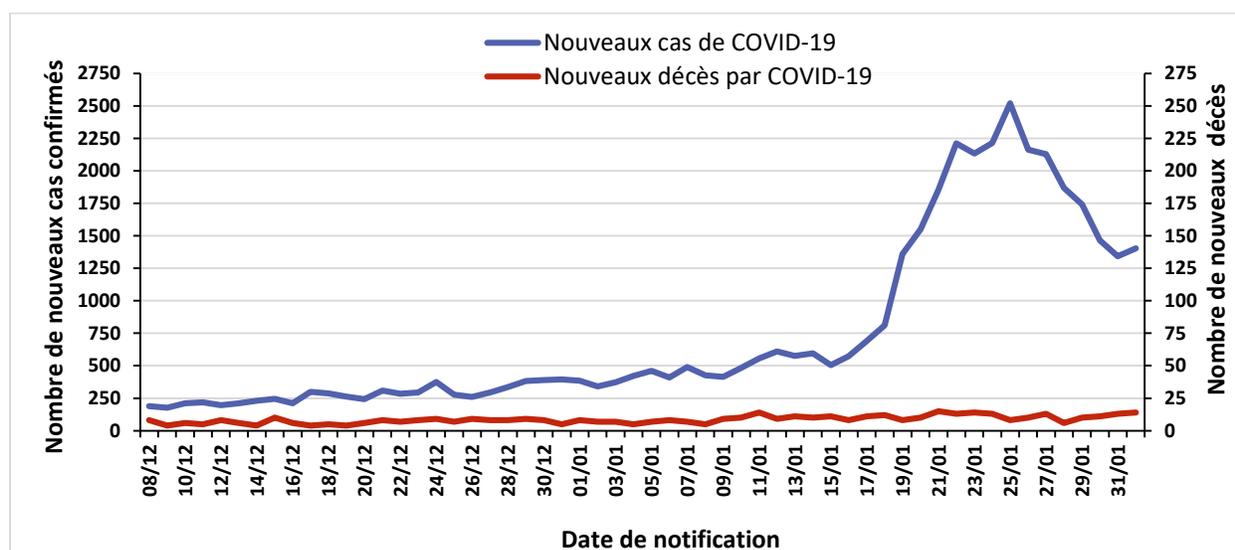
SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 01 février 2022 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		253 520
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		1 403
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	8
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	10
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	30
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		168 522
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		807
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs pour COVID-19		39
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		6 593
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		14
Taux de létalité		2,60%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		9,26
Nombre de doses de vaccins COVID-19 reçues*		33 876 400
Nombre de doses de vaccins COVID-19 administrées*		13 351 152
Nombre de personnes vaccinées avec au moins 1 dose*		7 367 168
Nombre de personnes entièrement vaccinées*		5 957 259
Nombre de personnes vaccinées avec une dose de rappel*		322 546

*Données du Ministère de la Santé (situation arrêtée au 01 février 2022)

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 08 décembre 2021 au 01 février 2022)



+315% de nouveaux cas sur les 4 dernières semaines par rapport aux 4 semaines précédentes
+53% de nouveaux décès sur les 4 dernières semaines par rapport aux 4 semaines précédentes

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 25 janvier 2022, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de reconduire les mesures du dispositif actuel de protection et de prévention pour une période de 10 jours, à compter du 25 janvier 2022.

Il a également été décidé l'institution d'un **pass vaccinal**, déjà mis en œuvre pour l'accès aux stades et salles des fêtes, comme condition d'entrée et de sortie du territoire national et pour accéder à certains espaces, lieux et édifices affectés à usage collectif ou accueillant du public où se déroulent les cérémonies, fêtes et manifestations d'ordre culturel, sportif ou festif. Il s'agit, dans une première étape :

- Des stades et lieux de déroulement des manifestations et compétitions sportives,
- Des salles de sport, infrastructures sportives et piscines,
- Des espaces et lieux accueillant les rencontres, séminaires et conférences,
- Des salles de cinéma, théâtres, musées et espaces et lieux de spectacles,
- Des espaces et lieux de célébration de cérémonies et événements à caractère national et local,
- Des salles, salons et foires d'exposition,
- Des salles des fêtes et des hammams.

La réouverture partielle des frontières aériennes est effective depuis le 1^{er} Juin 2021 pour 11 pays. Les voyageurs doivent présenter à l'embarquement un test RT-PCR COVID négatif datant de moins de 36 heures et devront réaliser un test antigénique à leurs frais à l'arrivée. Le ministère des Transports a par ailleurs annoncé le mardi 12 octobre 2021 la reprise de liaisons maritimes hebdomadaires pour le transport de voyageurs avec l'Espagne et la France. Une réouverture partielle des frontières terrestres avec la Tunisie a été annoncée le lundi 3 janvier 2022 pour les citoyens résidents des deux pays et sur présentation du pass vaccinal en plus du protocole sanitaire mis en place pour les autres frontières.

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé jeudi 27 janvier 2022 la prolongation d'une semaine de la suspension des cours pour sept jours supplémentaires dans les trois cycles d'enseignement à compter de dimanche 30 janvier 2022. La suspension des cours est donc maintenue **jusqu'au 5 février 2022**. La décision de fermeture des universités revient aux chefs des établissements et des centres universitaires, en tenant compte du calendrier des examens et la possibilité de les reprogrammer au profit des étudiants. Lors de cette réunion, il a été affirmé que la vaccination demeure le seul moyen pour atteindre l'immunité collective, notamment après avoir constaté que 94% des patients décédés du Covid-19 n'avaient pas été vaccinés.

❖ Laboratoire et surveillance des variants :

L'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a annoncé jeudi 20 janvier 2022 l'enregistrement d'un total de **400 cas du variant Omicron du SRAS-CoV-2 jusqu'à ce jour.**

Un communiqué de l'IPA publié le 30 janvier 2022 a par ailleurs précisé : « il est noté à la date du 28 janvier 2022 que la courbe des nouvelles contaminations au variant Omicron a continué son augmentation exponentielle, comme attendu, représentant à cette date 93% des variants circulants, contre 7% pour le variant Delta (Ces derniers étant enregistrés essentiellement dans les services de réanimation). Nous signalons par ailleurs qu'au sein des cas détectés du variant Omicron, 57% représentent le sous-variant BA.2 contre 43% du sous-variant BA.1, qui circulait jusqu'à cette date, sachant que trois sous-variants d'Omicron ont été décrits à ce jour dans plusieurs pays, à savoir le BA.1, le BA.2 et le BA.3. »

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé : <http://www.sante.gov.dz/>